

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 OCTOBRE 2016 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Karen Zajdman, Messieurs les conseillers Jack Edery, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

ABSENT : Monsieur le conseiller Leon Elfassy

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Madame Simona Sonnenwirth, Assistante-greffière, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h06.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.
- **SUSPENSION**
- À 20h30, Monsieur le maire suspend la présente séance.
- À 20h44 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

2016-261

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci les points suivants :
 - 11.3 - Embauche de Monsieur Alexandre Labbé à titre de « Contremaître et conseiller technique – égouts, aqueduc et voirie ».
 - 11.4 - Embauche de Madame Poovadee Permal-Vardin à titre d' « Adjointe exécutive ».

Adoptée

2016-262

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 septembre 2016 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-263

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 septembre 2016 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2016-264

RESOLUTION PORTANT SUR LA NOUVELLE PLATEFORME ÉLECTORALE DU PARTI VERT DU CANADA POUR APPELER À DES SANCTIONS CONTRE L'ÉTAT D'ISRAËL

ATTENDU QUE le Parti Vert du Canada, à son Congrès 2016, a adopté la résolution G-16-P006, appelant au boycottage, à des actions de désinvestissement et de sanctions contre l'État d'Israël ;

ATTENDU QUE l'État d'Israël est le seul état juif dans le monde;

ATTENDU QUE l'État d'Israël est une démocratie moderne avec un système politique multipartite, la liberté de presse, l'inexistence de la peine de mort, ainsi qu'un système judiciaire indépendant;

ATTENDU QUE l'État d'Israël est un ami proche et un allié du peuple et du Gouvernement du Canada;

ATTENDU la présence d'une importante communauté juive au Canada dont les membres sont respectueux des lois et des institutions ;

ATTENDU QUE l'État d'Israël est, par la résolution du Parti Vert du Canada, pointé du doigt par cette condamnation et par cette attaque et ce, à l'exclusion de tous les autres pays qui pratiquent des actes de barbarie et nient les valeurs démocratiques d'une société moderne;

ATTENDU QUE la résolution G-16-P0006 du Parti Vert du Canada est manifestement discriminatoire envers l'État d'Israël et le peuple juif;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE la Ville de Hampstead condamne dans les termes les plus forts le Parti Vert du Canada pour l'adoption dans sa plate-forme électorale d'une résolution qui est ouvertement discriminatoire contre l'État d'Israël et le peuple juif;

QUE la Ville de Hampstead demande au Parti Vert du Canada d'annuler ladite résolution appelant au boycottage, à des actions de désinvestissement et à des sanctions contre l'État d'Israël ;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à Elizabeth May, chef du Parti Vert du Canada, à notre député, Anthony Housefather ainsi qu'à tous les chefs des autres partis fédéraux.

Adoptée

2016-265

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1001-2 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-1

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- De reporter ce sujet à une séance ultérieure du Conseil.

Adoptée

2016-266

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 19 SEPTEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, l'assistante greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 19 septembre 2016.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par l'assistante greffière.

2016-267

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UN PROJET DÉJÀ APPROUVÉ POUR MODIFIER LES FAÇADES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE AU 20, CHEMIN APPLEWOOD, LOT 2 089 952, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations d'un projet déjà approuvé pour modifier les façades d'une maison unifamiliale détachée située au 20, chemin Applewood et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 août 2016 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU et aux conditions suivantes:
 - Les trois premières fenêtres du deuxième étage restent inchangées tel qu'elles ont été approuvées lors du CCU du 14 mars 2016;
 - La première fenêtre du sous-sol proposée sur la façade latérale droite, à partir du mur avant, doit être centrée sous les fenêtres du rez-de-chaussée et du deuxième étage.

Adoptée

À 21h03, le conseiller Warren Budning quitte son siège.

2016-268

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UN PROJET DÉJÀ APPROUVÉ POUR CHANGER LE REVÊTEMENT DE LA FAÇADE ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE AU 111, CHEMIN STRATFORD, LOT 2 088 977, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations d'un projet déjà approuvé pour changer le revêtement de la façade arrière d'une maison unifamiliale détachée située au 111, chemin Stratford et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 août 2016 soit *approuvé* nonobstant les recommandations du CCU. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respecte partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

À 21h06, le conseiller Warren Budning reprend son siège.

2016-269

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES FAÇADES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE AU 113, CHEMIN FINCHLEY, LOT 2 089 122, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux façades d'une maison unifamiliale détachée située au 113, chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 août 2016 soit *refusé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2016-270

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES FAÇADES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE AU 34, CHEMIN BELSIZE, LOT 2 089 684, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux façades d'une maison unifamiliale détachée située au 34, chemin Belsize et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 août 2016 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2016-271

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES FAÇADES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE AU 62, CHEMIN GLENMORE, LOT 2 090 032, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour modifier les façades d'une maison unifamiliale détachée située au 62, chemin Glenmore et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 août 2016 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2016-272

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES FAÇADES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE AU 173, CHEMIN HARLAND, LOT 2 089 041, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications des façades d'une maison unifamiliale détachée située au 173, chemin Harland et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 août 2016 soit **approuvé conditionnellement**. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1001 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU aux conditions suivantes:
 - La bande décorative horizontale tout au haut du mur (Smartside Trim) doit être modifiée. Elle ne doit pas être présente au-dessus des fenêtres;
 - La conception du garde-corps doit être réétudiée. Une nouvelle option doit être soumise au département d'urbanisme.

Adoptée

2016-273

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de septembre 2016 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 21 août 2016 au 20 septembre 2016, au montant de 780,709.92 \$, est par la présente approuvée (319,898.24 \$ pour les chèques et 460,811.68 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2016-274

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'ENSEMBLES FÛTS ET POTENCES DE LAMPADAIRES DE RUES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'achat d'ensembles fûts et potences de lampadaires de rues;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 26 septembre 2016, celle de Lampadaires Feralux Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le contrat pour l'achat d'ensembles fûts et potences de lampadaires de rues soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

LAMPADAIRES FERALUX INC.

Achat de 25 ensembles fûts et potences
de lampadaires de rues : 25 331.00 \$
(tel que spécifications)

T.P.S. (5%) : 1 266.55 \$

T.V.Q. (9.975%): 2 526.77 \$

Grand Total Taxes Incluses: 29 124.32 \$

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-275

QUATRIEME RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE DÉPOTOIR À NEIGE ENTRE LA VILLE DE HAMPSTEAD ET LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet du quatrième renouvellement d'entente, considérant la fin du terme de l'entente de 2009, permettant à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de la Ville de Côte Saint-Luc, entente effective à compter du 9 septembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'autoriser le directeur général ou, en cas d'absence, le greffier, à signer le quatrième renouvellement de l'entente intermunicipale pour le dépotoir à neige, effective le 13 septembre 2016, par laquelle la Ville de Côte Saint-Luc permet à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de Côte Saint-Luc, situé à l'intersection du chemin Kildare et de l'avenue Marc Chagall, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 mars 2017;

Le certificat du trésorier n°16-28, daté du 27 septembre 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-276

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 3 octobre 2016, celle de 160676 Canada Inc. (Pépinère Mascouche Enr.) est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

160676 Canada Inc. (Pépinère Mascouche Enr.)

Fourniture et plantation de 63 arbres (tel que spécifications inscrites au devis)	44 885.00 \$
T.P.S. (5%)	2 244.25 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>4 477.28 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	<u>51 606.53 \$</u>

Le certificat du trésorier no. 16-29, daté du 3 octobre 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-277

NOMINATION DE MONSIEUR THIERRY HOULE-GINGRAS À TITRE DE «CHEF DE DIVISION – SYSTÈMES D'INFORMATION»

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- DE promouvoir Monsieur Thierry Houle-Gingras à titre de «**CHEF DE DIVISION – SYSTÈMES D'INFORMATION**» à compter du 6 octobre 2016 aux conditions usuelles prévues dans la «Politique de rémunération des cadres», ainsi qu'à la «Politique concernant les conditions et avantages des cadres de la Ville de Hampstead».

Adoptée

2016-278

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. QING YUN FEI À TITRE DE "PRÉPOSÉ AU SECRÉTARIAT - SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un préposé au secrétariat, à titre de personnel additionnel temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **M. QING YUN FEI** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat d'une durée de moins de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **M. QING YUN FEI** a débuté son assignation le 26 septembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **M. QING YUN FEI** à titre de "**PRÉPOSÉ AU SECRÉTARIAT - SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**" pour une période n'excédant pas le 31 mars 2017, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2016-279

EMBAUCHE DE M. ALEXANDRE LABBÉ À TITRE DE «CONTREMAÎTRE ET CONSEILLER TECHNIQUE – ÉGOUTS, AQUÉDUC ET VOIRIE»

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'EMBAUCHER **M. ALEXANDRE LABBÉ**, à titre de «**CONTREMAÎTRE ET CONSEILLER TECHNIQUE – ÉGOUTS, AQUÉDUC ET VOIRIE**», au plus tard le 6 octobre 2016, sujet aux conditions usuelles ainsi qu'aux conditions décrites dans le contrat signé le 3 octobre 2016, par M. Labbé et la Ville, représentée par le Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la Directrice des ressources humaines.

Adoptée

2016-280

EMBAUCHE DE MME POOVADEE PERMAL-VARDIN À TITRE D'«ADJOINTE EXÉCUTIVE»

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'EMBAUCHER **MME POOVADEE PERMAL-VARDIN**, à titre d'«**ADJOINTE EXÉCUTIVE**», au plus tard le 15 novembre 2016, sujet aux conditions usuelles décrites dans *Politique concernant les conditions et avantages des cadres de la Ville de Hampstead* et dans la *Politique de rémunération des cadres de la Ville de Hampstead*.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2016-281

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h19.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, maire

(s) Simona Sonnenwirth
Simona Sonnenwirth, Assistante-greffière